



un salarié peut il saisir le tribunal de commerce ?

Par **momo836**, le **16/11/2012** à **15:49**

bonjour, je voudrais savoir si un salarié peut saisir le tribunal de commerce.

Actuellement licencié, j'avais saisi le tribunal des prudhommes pour licenciement abusif ainsi que pour rappel de salaire.

L'entreprise pour laquelle je travaillais a été mise en sommeil et tous ces comptes bancaires sont clos.

Je souhaite faire agir les AGS, mais pour cela il faut que le tribunal de commerce mette la société en liquidation judiciaire.

Est-ce que quelqu'un pourrait m'aider pour savoir quelle démarche effectuer ? Merci à tous de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **P.M.**, le **16/11/2012** à **16:18**

Bonjour,

Vous auriez pu poursuivre [ce sujet](#)...

Je vous conseillerais de vous rapprocher du greffe du Tribunal de Commerce qui vous renverra peut-être vers le Tribunal de Grande Instance...